



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 04/06/2021

Déploiement de la nouvelle Carte nationale d'identité (CNI)

Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995 ; celle-ci est déployée progressivement, depuis le 15 mars 2021, dans plusieurs départements pilotes et sera généralisée d'ici le 2 août prochain.

Le déploiement dans le département de l'Indre est prévu à compter du 14 juin 2021.

Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport. Sa validité est de 10 ans.

La nouvelle carte sera plus pratique pour les usagers (format d'une carte bancaire, maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents...). Elle sera également innovante et plus sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...) et verra son design modernisé.

La démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée ; pour faire une demande, plusieurs possibilités :

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (la carte des mairies de l'Indre équipées est disponible sur le site de la préfecture <https://www.indre.gouv.fr/Demarches-administratives/Etre-accompagne-dans-ses-demarches-administratives-en-ligne> - ou par téléphone : 3939 Allô Service public) ;
- déposer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.

Direction des services du cabinet

Tél. : 02 54 29 50 54 / 50 06
Port. : 06 32 89 73 82 / 06 07 08 31 19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliées - CS 80583
36019 CHATEAUROUX Cedex

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



- + pratique
- + innovante
- + sécurisée

QUAND DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant, pour une naturalisation...)

BESOIN D'EFFECTUER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.
Trouver une mairie disposant d'une « station de recueil » :



Par internet : sur le site de votre préfecture



Par téléphone : 3939 Allô Service public (service gratuit, coût de l'appel selon opérateur)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans